

Image not found or type unknown



Damage et interet à payer

Par **monteilnath**, le **10/09/2008 à 17:40**

Mon mari a été condamné à verser des dommages et intérêts (1500 euros) je viens de recevoir le jugement (contradictoire) qui doit me contacter pour payer ou est-ce à moi de contacter quelqu'un ?

Par **jeetendra**, le **10/09/2008 à 18:19**

bonsoir, c'est à la partie condamnée et de façon spontanée de verser les sommes dues au titre de la condamnation à des dommages et intérêts, plutôt que d'attendre la visite de l'huissier de la personne bénéficiaire, cordialement